

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2007

Révision: 08.06.2005

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** Dirko transparent/Oxim
- **Elring-code du produit:** 249.580
- **Emploi de la substance / de la préparation** Pâte à joints
- **Producteur/fournisseur :**
ElringKlinger AG
Max-Eyth-Straße 2
D-72581 Dettingen/Erms
- **Service chargé des renseignements :**
2SEW Tel: ++49/(0)7123/724-253
E-Mail: sdb@elringklinger.de
- **Renseignements en cas d'urgence :** Tel.: ++49/(0)7123/724-0 (8.00 - 16.00 CET)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Polydiméthylsiloxane avec des charges inorganiques et un oximosilane comme agent de réticulation.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 37859-57-7	Methyltris(methylisobutylketoximo)silan	Xn; R 48/22-53	< 2,5%
CAS: 156145-64-1	Vinyloximosilan	Xn; R 48/22-53	< 2,5%
CAS: 128446-60-6	aminofunktionelles Methylsilsesquioxan	Xi; R 10-36/38	< 2,5%
CAS: 105-44-2 EINECS: 203-298-2	Methylisobutylketoxime	Xn, Xi; R 10-22-36/37/38	< 2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Enlevez le produit de la peau avec un chiffon ou un papier. Lavez les parties affectées à l'eau et au savon.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2007

Révision: 08.06.2005

Nom du produit Dirko transparent/Oxim

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Lors de la réticulation du produit les substances suivantes se forment et se dégagent en réaction avec l'humidité atmosphérique:

No CAS	Désignation du produit	%	Type	Valeur	Unité
105-44-2	Methyl isobutyl ketoxime	ca.4%			
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants :** non applicable
- **Temps de pénétration du matériau des gants :** non applicable
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme :	pâteux
Couleur :	translucide
Odeur :	caractéristique

· **Modification d'état**

Point d'ébullition :	non applicable
-----------------------------	----------------

· **Point d'éclair :**

	>150°C
--	--------

· **Auto-inflammation :**

	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
--	--

· **Danger d'explosion :**

	Le produit n'est pas explosif.
--	--------------------------------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2007

Révision: 08.06.2005

Nom du produit Dirko transparent/Oxim

(suite de la page 2)

- | | |
|---|----------------------------|
| · Densité à 20°C: | ca. 1,02 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | non ou peu miscible |

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux :** Aucun pour un stockage professionnel.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Le produit n'est pas biodégradable.
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

* 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Un produit non durci ne doit pas être traité avec les ordures ménagères, ni même être jeté dans les canalisations. Pour se débarrasser du produit, ouvrir le récipient et le laisser à l'air libre jusqu'à ce que la réaction chimique soit complètement achevée. En d'autres termes on ne doit plus sentir aucune odeur. Après quoi, il est possible de le traiter comme un produit durci.
Le produit durci peut être éliminé avec les ordures ménagères à condition de respecter les réglementations locales.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2007

Révision: 08.06.2005

Nom du produit Dirko transparent/Oxim

(suite de la page 3)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Vider les emballages complètement (sans gouttes, sans granulés, nettoyer avec une spatule) et réutiliser ou recycler en respectant les réglementations locales ou nationales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** -

· **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
- **Prescriptions nationales :**
Sauf avis contraire, les indications suivantes ne concernent que des réglementations valables en Allemagne.
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

La fiche technique de sécurité indique les principales caractéristiques physiques, de sécurité, toxicologiques et écologiques de ce produit et donne des recommandations concernant la manipulation lors du stockage, de l'usage et du transport. Par des informations adéquates elle sert à la protection de l'homme et de l'environnement. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. L'observation des lois et des règlements, autres que celles indiquées sur cette fiche, sont soumis à la responsabilité des destinataires de nos produits.

- **Phrases R importantes:**
 - 10 Inflammable.
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 - 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - 48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 - 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Service établissant la fiche technique :** 2SEW
- **Contact :** Hr. Anhorn
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**